

UNDT/2013/135, Gehr

Décisions du TANU ou du TCNU

Décision d'un organe technique: Un panel de réfutation doit être considéré comme un organisme technique conformément aux règles du personnel 11.2 (b). Par conséquent, une décision d'un panel de réfutation n'est pas soumise à l'évaluation de la direction en tant que condition préalable avant de déposer une demande devant le tribunal. Le but prééminent de l'évaluation de la gestion est de reconsidérer les décisions initiales prises par l'administration. Lorsqu'il est délégué à un tel réexamen à un organisme spécialisé, il n'est pas nécessaire d'examiner davantage. Panneau de réfutation: Le mandat du panel est fixé pendant deux ans et ST / AI / 2002/3 n'a pas fourni de base juridique pour l'extension du mandat d'un panel de réfutation en tant que tel une fois que la période s'éclate, les membres d'un panel de réfutation expiré n'ont pas Compétence pour mener des processus de réfutation valides. Extension du mandat: si l'administration doit étendre un mandat d'un organe consultatif qui doit expirer, une telle extension, si jamais, ne peut être faite qu'avant l'expiration de son mandat. Une fois que l'expiration prend effet, il n'y a rien à étendre et une prolongation prétendue n'aurait aucun effet juridique.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le demandeur est un ancien membre du personnel de l'ONUDC. Il conteste la décision de finaliser son évaluation des performances à une date tardive après la fin du cycle de performance. Il conteste également la décision d'avoir sa réfutation menée par un panel de réfutation mal constitué et le retard qu'ils ont pris pour publier un rapport.

Principe(s) Juridique(s)

N / A

Résultat

Jugement rendu en faveur du requérant en intégralité ou en partie

Texte Supplémentaire du Résultat

Seule une compensation financière

Applicants/Appellants

Gehr

Entité

ONUV

Numéros d'Affaires

UNDT/GVA/2012/24

Tribunal

TCNU

Lieu du Greffe

Genève

Date of Judgement

31 Oct 2013

Duty Judge

Juge Laker

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Compensation

Dommages non pécuniaires (moraux)

Procédure régulière

Delay

Gestion de la performance

Évaluation des performances

Réfutation

Droit Applicable

Instructions Administratives

- ST/IA/2002/3
- ST/IA/2010/5

Bulletins du Secrétaire général

- ST/CSG/2013/3

Statut du personnel

- Disposition 11.2(b)

TCNU Statut

- Article 10.5(b)

Jugements Connexes

UNDT/2011/211

2010-UNAT-095

2012-UNAT-224

2012-UNAT-253

2012-UNAT-238